

Séance du 8 avril 2016

Le 8 avril 2016, à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 4 avril 2016.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14

Membres présents :

Monsieur Armand NEU, Monsieur Raymond GROMCZYK, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Laurence WOTHKE, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Yvon PETIT, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Florence ZINS, Madame Alexandra ESCHENBRENNER, Madame Sandrine BACH, Madame Laurette CHATILLON, Monsieur Gilles BOTZUNG, Monsieur Vincent DERR.

Membres absents excusés :

Madame Eliane STAEHLE.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV de la réunion du 26 février 2016
- 2) Comptes administratifs 2015 :
 - a. Budget principal
 - b. Lotissement Bellevue
 - c. Lotissement A l'Orée des Champs
- 3) Affectation des résultats 2015
- 4) Vote des taux des 3 taxes directes locales
- 5) Budgets primitifs 2016
 - a. Budget principal
 - b. Lotissement Bellevue
 - c. Lotissement A l'Orée des Champs
- 6) Vente de terrain au lotissement Bellevue
- 7) Aménagement de la rue des Ecoles : maîtrise d'oeuvre
- 8) Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux d'investissement
- 9) Transport scolaire
- 10) Projet de fusion des intercommunalités : proposition de maintien du SEA de la Bickenalbe
- 11) Aménagement des logements au-dessus de la mairie : achat de mobilier
- 12) Demandes de subventions
- 13) Divers

Décisions prises par le maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT

1. Approbation du PV de la réunion du 26 février 2016

NOMENCLATURE ACTE : 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

Monsieur le Maire soumet au conseil le PV de la réunion du 26 février et propose de rajouter deux points à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

- Comptes de gestion 2015
- Adhésion au dispositif départemental AMITER 2015-2020

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV de la séance du 26 février 2016 et accepte d'inscrire les deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

2. Comptes administratifs 2015

NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)

a) Budget principal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond GROMCZYK, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Armand NEU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Recettes	396 806.44	896 315.69	1 293 122.13
Dépenses	489 403.38	754 122.38	1 243 525.76
Résultat année N	- 92 596.94	142 193.31	49 596.37
Résultat année N-1	104 781.18		104 781.18
Résultat global	12 184.24	142 193.31	154 377.55

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) vote et arrête, à l'unanimité des présents, les résultats tels que résumés ci-dessus.

b) Budget lotissement Bellevue

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond GROMCZYK, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Armand NEU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 du lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Résultat année N	- 226 771.00		- 226 771.00
Résultat année N-1	87 912.20	- 1 283,59	86 628.61
Résultat global	- 138 858.80	- 1 283,59	140 142.39

- b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- c) vote et arrête, à l'unanimité des présents, les résultats tels que résumés ci-dessus.

c) Budget lotissement A l'Orée des Champs

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond GROMCZYK, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Armand NEU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015 du lotissement, A l'Orée des Champs, pour lequel aucune écriture n'a été passée et qui peut donc se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat année N	0,00	0,00	0,00

- b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- c) vote et arrête, à l'unanimité des présents, les résultats tels que résumés ci-dessus.

3. Comptes de gestion 2015

NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2015, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états de restes à payer, aussi bien pour le budget principal que pour le budget annexe lotissement Bellevue et le budget annexe lotissement A l'Orée des Champs;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les *opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures* ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 sur le budget principal et les deux budgets lotissements ;

2° Statuant sur l'exécution du budget principal et des deux budgets lotissement de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 pour les budgets suivants :
 - budget principal,
 - budget lotissement Bellevue,
 - budget lotissement A l'Orée des Champs

n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats 2015 : budget principal

NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)

Budget principal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Armand NEU, maire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du même exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître en section d'investissement un déficit de **92 596,94** euros, et un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice précédent de **140 781,18** euros, soit un résultat cumulé de **12 184,24** euros,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un résultat de **142 193,31** euros
- Constatant par ailleurs qu'il existe des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de **400 200** euros,

Décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement, au compte 1068 du budget primitif 2016, à hauteur de **142 193** euros.

5. Vote des taux des trois taxes directes locales

NOMENCLATURE ACTE : 7.2 FISCALITE

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 300 000 euros,

Considérant la baisse des dotations de l'Etat,

Considérant que, pour poursuivre le programme d'équipement engagé, il s'avère nécessaire de compenser les pertes de recettes,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide par 10 voix pour, une voix contre et une abstention, d'augmenter les taux d'imposition de 1 %, soit :
 - Taxe d'habitation 10,64 %
 - Foncier bâti 12.43 %
 - Foncier non bâti 57.35 %
- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6. Budgets primitifs 2016

NOMENCLATURE ACTE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES (B.P., D.M., C.A. ...)

a) Budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2016 qui se résument comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	816 400	816 400
Investissement	1 020 660	1 020 660

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

b) Budget lotissement Bellevue

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2016 qui se résumant comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 284	91 284
Investissement	140 143	140 143

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

c) Budget lotissement A l'Orée des Champs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives au budget 2016 qui se résumant comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 000	100 000
Investissement	50 000	50 000

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif proposé.

Vente d'un terrain au lotissement

NOMENCLATURE ACTE : 3.2 ALIENATIONS

Lot n° 18

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition par Monsieur Alain HUBER et Madame Aurélie DAHLEM, épouse HUBER, domiciliés à BITCHE, 9b rue de la Paix du lot n° 18 au lotissement Bellevue.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de céder à Monsieur Alain HUBER et Madame Aurélie DAHLEM, épouse HUBER, le lot n° 18 au lotissement Bellevue. autorisé par arrêté du 24 avril 2006 et certificat du 21 décembre 2006, cadastré section 4, parcelle n° 467/453, d'une contenance de 13.68 ares, au prix de **51 984,00 € H.T.**, soit **62 380,80 € T.T.C.** ;

- Dit que la présente vente est faite conformément aux conditions de réglementation définies par délibération du 01 décembre 2006 et certificat d'achèvement des travaux du 21 décembre 2006 ;
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié établi par Maître SEITLINGER, notaire à Rohrbach-lès-Bitche.

7. Aménagement de la rue des Ecoles : maîtrise d'œuvre

NOMENCLATURE ACTE : 1.1 MARCHES PUBLICS

Conformément à la délibération du 25 avril 2014 prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, décidant de déléguer au maire un certain nombre de compétences, le maire informe le conseil municipal de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue des Ecoles.

8. Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux d'investissement

NOMENCLATURE ACTE : 7.3 EMPRUNTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget primitif 2016,

Considérant qu'il convient de recourir à un emprunt pour couvrir les dépenses d'investissement prévues au budget 2016,

Après étude des offres de prêt soumises par Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise le maire à réaliser auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE un emprunt aux conditions suivantes :

Montant : 500 000 €

Type échéance : trimestrielle

Taux : 1,54 %

Durée : 240 mois

Montant échéance : 7 273,76 €

Frais de dossier : 1 000,00 €

TEG annuel proportionnel : 1,56 %

Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté avec un montant minimum de 500,00 €

- S'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt

9. Transport scolaire

NOMENCLATURE ACTE : 8.7 TRANSPORTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil le coût annuel du transport scolaire pour les élèves du primaire fréquentant les écoles à l'intérieur de l'agglomération. La dépense à la charge de la commune s'élève à 10 000 euros environ, après déduction de la participation des familles.

Il fait remarquer au conseil que seules 11 familles ont inscrit leurs enfants au transport scolaire pour l'année 2015-2016, soit 17 enfants.

Madame Laurette CHATILLON précise que, selon le recensement effectué avec l'agent chargé d'accompagner les enfants, 4 enfants supplémentaires prendraient le bus sans être inscrits.

Monsieur le Maire propose de supprimer ce service qui est déficitaire et qui ne profite qu'à un nombre restreint de familles.

Madame CHATILLON estime que la suppression du transport scolaire pénaliserait fortement les parents qui ne peuvent se déplacer pour raisons professionnelles ou autres, ainsi que celles qui confient leur enfant à une nourrice qui n'a pas la possibilité de déposer leur enfant à l'école.

Après un large débat, Monsieur le Maire propose de demander une participation financière à l'association des parents d'élèves, comme cela se pratiquait il y a quelques années. En cas de refus, il propose de supprimer ce service à la prochaine rentrée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, qui décide de reporter sa décision à la prochaine réunion.

10. Projet de fusion des intercommunalités : proposition de maintien du SEA de la BICKENALBE

NOMENCLATURE ACTE : 5.7 INTERCOMMUNALITES

Monsieur le maire expose la délibération du Syndicat d'Eau et d'Assainissement (SEA) de la Bickenalbe en date du 01 mars 2016 :

« Monsieur le Président propose d'adopter les conséquences du projet de fusion sur les syndicats d'assainissement, comme stipulés à l'article 1 page 44 « Néanmoins, le SEA de la Bickenalbe ayant également la compétence eau, il ne sera pas dissous du fait de la fusion » et le maintien du S.E.A. de la Bickenalbe jusqu'en 2020 pour les compétences Eau et Assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- approuve la proposition du Président
- sollicite le maintien du S.E.A. de la Bickenalbe jusqu'en 2020 pour les compétences Eau et Assainissement
- charge Monsieur le Président de transmettre la présente délibération aux Communautés de Communes et aux Communes membres du Syndicat »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

- sollicite le maintien du SEA de la BICKENALBE jusqu'en 2020 comme le prévoit la réglementation, pour les compétences « eau et assainissement »
- charge le maire de transmettre la délibération au président du SEA de la BICKENALBE.

11. Aménagement de logements au-dessus de la mairie : achat de mobilier

NOMENCLATURE ACTE : 8.5 POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que le cahier des charges du lot 17 « mobilier » du marché de « Rénovation d'un immeuble communal comprenant la mairie et deux logements » n'intègre pas les cuisines équipées des 2 logements.

Or, la nécessité d'installer des cuisines équipées s'est rapidement imposée au fil des réunions de chantier. Des devis ont été demandés et la proposition de l'entreprise MOBEL FUSS de GROSSROSSELN en Allemagne a été retenue pour 3 420 € pour le premier logement et 3 520 € pour le plus grand logement.

12. Demandes de subvention

NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les différentes demandes de subvention :

- Amicale des agents territoriaux du Pays de Bitche
- Tennis de Table de Petit-Réderching
- Amicale du Centre d'intervention de Petit-Réderching
- AFSEP
- AFM TELETHON
- PREVENTION ROUTIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- Amicale des agents territoriaux du Pays de Bitche : 50 €
- Tennis de Table de Petit-Réderching : 20 % de la dépense d'investissement de 904,37 € H.T., soit 180,87 €
- Amicale du Centre d'intervention de Petit-Réderching : montant de la cotisation payée par l'amicale à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, soit 800 €

13. Adhésion au dispositif AMITER 2015-2020

NOMENCLATURE ACTE : 7.5 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la mise en œuvre du dispositif AMITER 2015-2020 et propose au conseil d'adhérer à ce dispositif pour 3 projets éligibles prévus jusqu'en 2020.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention,
- De proposer les projets suivants :
 - Aménagement urbain et paysager de la rue des Ecoles et aménagement du parking de la salle polyvalente,
 - Réhabilitation du bâtiment abritant la caserne des pompiers et un logement,
 - Aménagement d'un lotissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat pluriannuel avec le Département et tout document s'y rapportant.

14. Divers